



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### **2025-07 Constitution d'une provision 2025 pour risques de post exploitation sur l'ECOCENTRE « La Tuilerie ».**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

Département de l'Aisne	
<b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	<b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	BOURGEOIS Sylvain, CREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Grand Soissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAIN LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisanne, POTEaux Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Titulaire</b>	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-07 Constitution d'une provision 2025 pour risques de post exploitation sur l'ECOCENTRE « La Tuilerie ».**

Conformément au plan comptable général, une entité a l'obligation de faire apparaître des provisions dans les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) dès qu'il y a un risque ou une charge dont le montant n'est pas fixé de façon précise ; l'estimation de la provision correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

Les provisions participent de la sincérité des comptes et du respect de l'image fidèle que doivent donner les comptes annuels de l'entité.

Pour les entités publiques, le principe s'applique dans les mêmes conditions ; le provisionnement relève d'une décision de l'assemblée délibérante qui estime la réalité ou non du risque mais, en cas de risque avéré non provisionné, le préfet pourrait remettre en cause la sincérité du compte administratif de la collectivité.

Les dépenses d'entretien qui procurent des avantages économiques (ou un potentiel de service) futurs sont comptabilisées comme des immobilisations à l'actif (classe 2) ; à contrario, les dépenses qui ne répondent pas à la définition des actifs sont comptabilisées en charge et peuvent faire l'objet d'un provisionnement, si elles s'inscrivent dans un programme pluriannuel d'entretien en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité.

Le suivi trentenaire de l'ECOCENTRE de la Tuilerie entre dans cette dernière catégorie.

C'est en ce sens qu'a été rédigée et adoptée la délibération n°2015-13 du 27 mars 2015 fixant le montant de la provision annuelle pour le suivi de la post exploitation à 3.50 € H.T la tonne enfouie, prenant ainsi en charge, à l'issue de la période de 30 ans :

- Le réaménagement final du site,
- Le suivi du site (entretien général, maintien des équipements participant à la sécurité du site), les points d'attention particuliers du site relevant tant du captage, de la collecte et du traitement des lixiviats, la gestion des eaux que de l'ensemble des contrôles et analyse du programme d'autosurveillance.

La prévision des crédits de paiement de la provision annuelle à constituer se base donc sur les tonnages traités sur l'ECOCENTRE de la Tuilerie l'année précédente. La provision effective à constituer est basée, quant à elle, au regard des tonnages réellement traités à l'année N. Cette provision sera donc constituée pendant la journée complémentaire (soit avant le 15 janvier de l'année N+1).

Sont pris en compte les tonnages d'OMR, les matériaux de recouvrement et les encombrants enfouis à l'ECOCENTRE, soit pour l'année 2025, à titre prévisionnel, 55 334.32 tonnes x 3.50 € H.T soit 193 670.12 €.

Ainsi, pour l'année 2024, pour les crédits de paiement, ce sont 193 671 € H.T qui ont été inscrits et susceptibles d'être tout ou partie provisionnés.

Le montant total des provisions déjà constituées est de 3 564 749.77 € :

Année Exploitation	Tonnages OM + refus	Tonnages DAE	Matériaux de recouvrement	Traitemen t encombrants de Déchetterie	Montant budgétaire inscrit	Montant provisionné	Cumul	N° mandat
2010	37 324,51	9 635,68	0,00	0,00		156 377,43 €	156 377,43 €	1255/2011
2011	43 358,54	12 534,28	0,00	0,00		186 123,09 €	342 500,52 €	2626/2011
2012	47 113,50	14 974,28	8 463,46	0,00		234 935,63 €	577 436,15 €	2721/2012
2013	54 802,59	14 582,72	4 061,02	3 642,32	277 500 €	256 705,20 €	834 141,35 €	2835/2013
2014	56 609,82	11 160,22	0,00	4 041,88	267 471 €	239 133,69 €	1 073 275,04 €	3230/2014
2015	63 034,38	9 625,52	6 904,24	4 226,49	267 010 €	293 267,21 €	1 366 542,25 €	3379/2015
2016	62 782,01	9 269,12	9 051,76	4 628,92	247 415 €	300 061,34 €	1 666 603,59 €	3279/2016
2017	61 310,16	8 546,58	8 763,54	5 010,90	287 691 €	292 709,13 €	1 959 312,72 €	4307/2017
2018	55 949,96	8 391,22	6 937,08	5 212,42	245 398 €	267 717,38 €	2 227 030,10 €	4781/2018
2019	54 867,15	7 660,88	4 988,48	6 911,48	462 102 €	260 497,97 €	2 487 528,07 €	4569/2019
2020	53 439,73	1 103,50	6 262,22	6 248,56	239 500 €	234 689,04 €	2 722 217,10 €	4242/2020
2021 (de janvier à novembre)	48 199,44	0,00	6 645,86	3 424,41	203 944 €	203 943,99 €	2 926 161,09 €	4721/2021
2021 (régularisation décembre)	4 369,90	0,00	374,88	3 672,31	30 161 €	29 459,82 €	2 955 620,90 €	4199/2022
2022	47 813,98	0,00	7 177,62	6 105,60	254 333 €	213 840,20 €	3 169 461,10 €	4825/2022
2023	45 155,02	0,00	6 042,98	6 242,86	213 841 €	201 043,01 €	3 370 504,11 €	4795/2023
2024	42 191,23	0,00	7 381,66	5 925,87	201 043 €	194 245,66 €	3 564 749,77 €	5185/2024
2025					193 671 €			
<b>TOTAL</b>	<b>778 321,92</b>	<b>107 484,00</b>	<b>83 054,80</b>	<b>65 294,02</b>		<b>3 564 749,77 €</b>		

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Décide** de constituer une provision pour risques de post-exploitation pour l'année 2025 ;
- **Précise** que les crédits de paiement 2025 sont inscrits au Budget 2025 (compte 6815) ;
- **Ajoute** qu'il n'y a pas lieu d'effectuer sur l'exercice 2025 de reprises de provisions.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance

Jérémie Choulette

Le Président

Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémie CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### 2025-08 Election d'un membre au Bureau Syndical.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b> <del>BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</del>	<b>Suppléants</b> <del>BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</del>
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>	
<b>Titulaire</b> <del>DRIVIERE Frédérique</del>	<b>Suppléant</b> <del>MUZART Hervé</del>
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>	
<b>Titulaires</b> <del>ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</del>	<b>Suppléants</b> <del>BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent</del>
<b>Pays du Vermandois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> <del>LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</del>	<b>Suppléants</b> <del>CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</del>
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b> <del>JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</del>	<b>Suppléants</b> <del>ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice</del>

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	
<b>GrandSoissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CHANTRAIN LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEaux Christian	
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilà MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

**2025-08 Election d'un membre au Bureau Syndical.**

Monsieur Jean-François PAGNON, représentant de la Communauté de Communes les Portes de Thiérache, était membre du Bureau Syndical. Il est décédé le 30 août 2024.

Pour pourvoir au siège vacant au Bureau Syndical, Monsieur le Président propose la candidature de Madame Monique LORIETTE représentante de la Communauté de Communes les Portes de Thiérache et de procéder à un vote à main levée, tel que prévu à l'article 1 du règlement intérieur du Syndicat.

Le Comité Syndical,

- **Elit par vote à main levée Madame Monique LORIETTE au sein du Bureau Syndical de Valor'Aisne.**

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

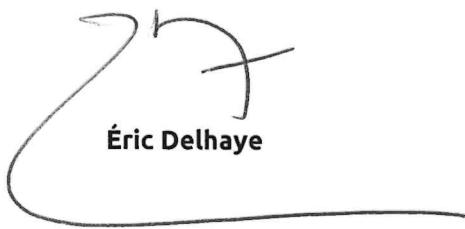
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Éric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.	
Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.	
Monsieur Jérémie CHOULETTE est élu secrétaire de séance.	

### **2025-09 Marché 24-23 Prestations de broyage et de criblage de déchets végétaux sur les plateformes de compostage de Leuilly et de Pommiers.**

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, CALLOT Pascal
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Grand Soissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
CHOULETTE Jérémie, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Titulaires</b>	
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Titulaire</b>	
LORIETTE Monique	HENNEQUIN Thomas

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués**

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-09 Marché 24-23 Prestations de broyage et de criblage de déchets végétaux sur les plateformes de compostage de Leuilly et de Pommiers.**

Valor'Aisne a lancé une consultation pour la réalisation de prestations relatives au broyage et criblage des végétaux sur la plateforme de compostage de Laon-Faubourg de Leuilly (Lot 1) et broyage, criblage et évacuation du compost et des refus de cible sur la plateforme de compostage de Pommiers (Lot 2).

Le marché a été envoyé pour publication le 17 décembre 2024 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne, et sur la plateforme Xmarchés.

La présente consultation est un Appel d'Offre Ouvert (AOO) soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique du 3 décembre 2018 (Art. L2124-2, R2124-2).

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14, avec maximum en montant et sans remise en compétition.

Les montants maximums, pour la durée initiale de 1 an sont :

Lot 1 : 70 000 €

Lot 2 : 80 000 €.

Soit pour la durée incluant toutes les reconductions (4 ans) :

Lot 1 : 280 000 €

Lot 2 : 320 000 €.

13 entreprises ont retiré le dossier de consultation, dont 10 de manière anonyme.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 janvier 2025 – 12h00.

1 entreprise a fait parvenir une offre dans le respect de cette date.

Entreprise	CP	Ville
Broyage Nord Est	51400	Livry-Louvercy

Les offres ont été étudiées selon les critères de jugement suivants :

- Le coût du service : 50 %,
- La valeur technique : 40%,
- La performance environnementale : 10%.

Une variante obligatoire était imposée pour le lot 1 (réalisation de prestations relatives au broyage et criblage des végétaux sur la plateforme de compostage de Laon-Faubourg de Leuilly). Les variantes étaient autorisées pour le lot 2 (broyage, criblage et évacuation du compost et des refus de cible sur la plateforme de compostage de Pommiers).

Après examen du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2025 a décidé d'attribuer le marché de réalisation de prestations relatives au broyage et criblage des végétaux sur les plateformes de compostage de Leuilly et Pommiers :

- Pour le lot 1 : la société Broyage Nord Est, pour montant total estimatif pour 1 an (durée initiale) : 42 644,16 € HT, montant total estimatif pour 4 ans (avec les reconductions) : 170 576,64 € HT.

Pour rappel, les montants maximums sont pour 1 an : 70 000 € HT et pour 4 ans : 280 000€ HT.

- Pour le lot 2 : la société Broyage Nord Est pour un montant total estimatif pour 1 an (durée initiale) : 90 000,00 € HT, montant total estimatif pour 4 ans (avec les reconductions) : 360 000,00 € HT.

Pour rappel, les montants maximums sont pour 1 an : 80 000 € HT et pour 4 ans : 320 000 € HT.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

• Autorise Monsieur le Président à signer les pièces du marché relatif à la Prestation de broyage et de criblage de déchets végétaux sur les plateformes de compostage de Leuilly et de Pommiers ;

- Pour le lot 1 : la société Broyage Nord Est, pour montant total estimatif pour 1 an (durée initiale) : 42 644,16 € HT, montant total estimatif pour 4 ans (avec les reconductions) : 170 576,64 € HT.

Pour rappel, les montants maximums sont pour 1 an : 70 000 € HT et pour 4 ans : 280 000 € HT.

- Pour le lot 2 : la société Broyage Nord Est pour un montant total estimatif pour 1 an (durée initiale) : 90 000,00 € HT, montant total estimatif pour 4 ans (avec les reconductions) : 360 000,00 € HT.

Pour rappel, les montants maximums sont pour 1 an : 80 000 € HT et pour 4 ans : 320 000 € HT.

• Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget du Syndicat.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

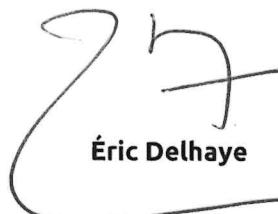
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### 2025-10 Autorisation au Président de signer l'adhésion de Valor'Aisne à la nouvelle REP Pneumatiques.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

Département de l'Aisne	
<b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	<b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b> ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,  
MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc

**Laonnois (Sirtom)**

**Titulaires**

ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,  
BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL  
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry

**Suppléants**

ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS  
Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD  
Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS  
Jacques, TUJEK Annie

**Pays de la Serre (CC)**

**Titulaires**

RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc

**Suppléants**

BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand

**des Trois Rivières (CC)**

**Titulaires**

BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme,  
LANDERIEUX Michel

**Suppléants**

BOURGEOIS Sylvain, CREHANT Bernard, GALLOT Pascal

**Val de l'Aisne (CC)**

**Titulaires**

LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART

**Suppléants**

CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc

**Val de l'Oise (CC)**

**Titulaires**

SOLARI Sébastien, SIMEON Julien

**Suppléants**

DECARSIN Bruno, LESUR Christian

**Du Saint-Quentinois (CA)**

**Titulaires**

ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,  
BOUTROY Elie, GONDY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,  
MORTELLI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain,  
WEBER Jean-Marc

**Suppléants**

ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE  
Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard,  
FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD  
Djamila, ROBERT Sylvie .

**GrandSoissons Agglomération**

**Titulaires**

BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,  
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE  
Thérèse

**Suppléants**

BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,  
MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT  
Alain

**Thiérache du Centre (CC)**

**Titulaires**

CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER  
Jean

**Suppléants**

CHANTRAIN-LION Maud, DUMORTIER Daniel,  
LUSTENBERGER Corinne

**Retz en Valois (CC)**

**Titulaires**

CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS  
Lisiane, POTEAUX Christian

**Suppléants**

BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn,  
VALIERGUE Anne-Benoîte

**Thiérache Sambre et Oise (CC)**

**Titulaires**

HUYGHE Willy, WATEAU Joël

**Suppléants**

DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc

**Les Portes de la Thiérache (CC)**

**Titulaire**

LORIETTE Monique

**Suppléant**

HENNEQUIN Thomas

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués**

Monsieur Jean-Marie GONDY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAIN-E-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-10 Autorisation au Président de signer l'adhésion de Valor'Aisne à la nouvelle REP Pneumatiques.**

Depuis 2017, Valor'Aisne assure le traitement des déchets de déchetteries. Dans ce cadre, la gestion des déchets pris en charge par les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) a également été prise en charge par le Syndicat Départemental pour les collectes organisées en déchetteries.

Par décret n°2023-152 du 2 mars 2023, les pouvoirs publics ont défini les conditions de mise en œuvre de la REP applicable aux producteurs de pneumatiques avec une obligation de reprise sans frais et sans obligation d'achat de pneumatiques usagés par les distributeurs de pneus.

Les cahiers des charges d'agrément des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de cette filière, publiés le 27 juin 2023, prévoient notamment en annexe I de l'arrêté ministériel :

- L'éco-organisme pourvoit à la collecte, au transport, à la réutilisation et au traitement des déchets pneumatiques
- L'éco-organisme prend les dispositions nécessaires pour assurer la collecte des déchets de pneumatiques, quel que soit leur état, sur l'ensemble du territoire national; ... auprès de toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales qui en fait la demande quand les pneumatiques sont collectés en déchetteries, en points de reprise mobile, ceux issus de collecte d'encombrants et ceux issus de collecte des services de propreté urbaine et qui sont remis au service public de gestion des déchets.

Enfin, la prise en charge :

- Des déchets de pneumatiques issus des catastrophes naturelles ou accidentnelles ;
- Des déchets de pneumatiques abandonnés (résorption d'un dépôt illégal) est également intégrée à ce nouveau dispositif.

L'Etat a ainsi agréé, en décembre 2023, trois Eco-Organismes pour assurer la mise en œuvre de cette filière :

- Aliapur, actuel collecteur sur les déchetteries des adhérents de Valor'Aisne,
- France Recyclage Pneumatiques (FRP),
- Tyval

Ainsi qu'un organisme coordonnateur :

- Comité Coordinateur pour la Collecte des Pneumatiques (CCCP) en décembre 2024

Les agréments ont été délivrés pour une période de 5 ans : 2024-2028.

Courant février 2025, ALIAPUR, éco-organisme référent pour Valor'Aisne, a mis en ligne le projet de contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales.

Le contrat prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et court jusqu'au 31 décembre 2029, soit un an au-delà de l'agrément afin de garantir la continuité des collectes le temps du ré-agrément des éco-organismes si nécessaire à la demande du bureau de l'AMF.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Mise à disposition des contenants de collectes dès lors que le volume enlevé atteint 12 tonnes de déchets de pneumatiques par an ;
- Organisation d'une collecte manuelle pour les autres points de collectes n'atteignant pas ce seuil ;
- Prise en charge des enlèvements sur les points de collecte, ainsi que du traitement des déchets ;
- Prise en charge des déchets de pneumatiques issus des catastrophes naturelles et abandonnés ;

- Contribution à la prise en charge des coûts des opérations de collecte à hauteur de 10 €/tonne collectée et par an ;
- Formation sans frais des agents des collectivités.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Valor'Aisne :

- A signer le contrat-type proposé, sachant que chaque collectivité membre pourra choisir de déployer la REP Pneumatiques sur toutes ses déchetteries, ou sur une partie seulement, ou encore sur aucune.
- A percevoir les soutiens et en assurer le versement aux collectivités selon l'implication de chacune (nombre de déchetteries ouvertes au flux et aux tonnages collectés) comme cela est déjà le cas pour les autres REP déployées sur les déchetteries des adhérents de Valor'Aisne.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Président de Valor'Aisne à signer le contrat-type relatif à la filière Pneumatiques proposé par les Eco-Organismes agréés ALIAPUR, FRP, et TYVAL pour la période 2025-2029 ainsi que toutes les pièces relatives à ce nouveau contrat ;
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires pour la signature dudit contrat par voie électronique, au besoin ;
- **Demande** la sollicitation de chaque collectivité membre afin qu'elle définisse, par déchetterie, si elle souhaite déployer la filière pneumatique, dans l'immédiat ou ultérieurement ;
- **Confirme** que (comme pour les filières en place à ce jour) les soutiens perçus par Valor'Aisne au titre de cette nouvelle filière seront reversés aux collectivités membres à hauteur de ce que chacune a déclenché.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

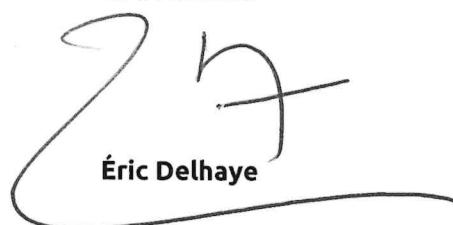
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

**2025-11 Versement d'une prime aux soumissionnaires non retenus dans le cadre de la procédure visant à attribuer une concession pour le CIT de Monthyon dans le cadre du GAC avec le SMITOM 77.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>

JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
<b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Pays de la Serre (CC)</b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	<b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>des Trois Rivières (CC)</b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Val de l'Aisne (CC)</b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Val de l'Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORETTI Roland, POTE Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRENCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<b>Grand Soissons Agglomération</b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Thiérache du Centre (CC)</b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	<b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Retz en Valois (CC)</b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b> <b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORETTI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRAANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-11 Versement d'une prime aux soumissionnaires non retenus dans le cadre de la procédure visant à attribuer une concession pour le CIT de Monthyon dans le cadre du GAC avec le SMITOM 77.**

Par délibérations n°2024-38 et 2024-39 du 13 décembre 2024, l'assemblée délibérante de Valor'Aisne a approuvé la conclusion d'une convention de Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) conclue entre Valor'Aisne et le SMITOM 77 et sur le lancement d'une procédure de délégation de service public dans la perspective de confier à un opérateur :

- Le financement, la conception et réalisation de travaux de modernisation des installations existantes du CIT de Monthyon (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ligne de four) ;
- Le démantèlement de la ligne L4F ;
- Le financement, la conception et la réalisation d'une nouvelle ligne de four ;
- Et l'exploitation, y compris pendant la phase de conception et de réalisation des travaux précités, du CIT de Monthyon dans son ensemble, emportant délégation du service public du traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés.

Au regard de l'envergure du projet, la remise d'une offre par les candidats potentiels à cette consultation nécessitera un travail très important de leur part, et notamment des prestations de conception.

Il est ainsi envisagé de prévoir dans les documents de la consultation que chaque soumissionnaire individuel (ou, en cas de cotraite, chaque groupement) ayant été admis à remettre une offre et ayant remis une offre finale conforme au règlement de consultation recevra une prime d'un montant maximal de 100 000 euros HT (120 000 € TTC).

Il est par ailleurs précisé que le Groupement d'Autorités Concédantes se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime dans les cas définis ci-après :

- Possibilité de supprimer totalement la prime dans le cas où l'offre finale est :
  - Irrégulière ou inacceptable ou inappropriée conduisant au rejet de celle-ci ;
  - Réceptionnée après expiration du délai impartie à cet effet ;
  - Non conforme au dossier de consultation.
- Possibilité de diminuer le montant de la prime en fonction du jugement qualitatif des pièces et documents remis pour notamment :
  - Caractère équivoque de l'offre dans son ensemble (ambiguïté et/ou contradiction entre les documents) ;
  - Qualité et lisibilité des pièces de l'offre dans son ensemble (insuffisance, document partiel, manque de lisibilité de certains documents, etc.).

Aucune prime n'est versée aux candidats ayant été éliminés à la phase candidature. En outre, l'attributaire du contrat ne recevra pas de prime.

Il est enfin rappelé que les modalités de répartition du versement des primes entre Valor'Aisne et le SMITOM 77 sont prévues par la Convention GAC, de la façon suivante :

- Part des frais supportés par Valor'Aisne = tonnages Valor'Aisne / capacité totale de l'UVE, soit 36.000 tonnes sur 185.000 tonnes = 19,46% ;
- Part des frais supportés par le SMITOM = 1 – frais supportés par Valor'Aisne, soit 80,54 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vue la Convention GAC du 18 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt, pour le service public de gestion des déchets ménagers dont notre collectivité à la responsabilité, de la conclusion de la concession sur le CIT de Monthyon,

Considérant qu'au regard de l'envergure du projet, la remise d'une offre par les candidats potentiels à cette consultation nécessitera un travail très important de leur part, et notamment des prestations de conception.

Considérant qu'il est envisagé de prévoir dans les documents de la consultation que chaque soumissionnaire individuel (ou, en cas de cotraitance, chaque groupement) ayant été admis à remettre une offre et ayant remis une offre finale conforme au règlement de consultation recevra une prime d'un montant maximal de 100 000 euros HT (120 000 € TTC).

Considérant que le Groupement d'autorités concédantes aura la possibilité de réduire ou de supprimer la prime dans les cas définis par les documents de la consultation.

Considérant que les modalités de répartition du versement des primes entre Valor'Aisne et le SMITOM 77 prévues par la Convention GAC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le principe du versement d'une prime de 100 000 euros HT maximum par soumissionnaire non retenu dans le cadre de la procédure de passation de la concession, dont le montant sera réparti entre Valor'Aisne et le SMITOM 77 conformément à la Convention GAC.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### **2025-12 Avenant à la convention de gestion partagée du site de Laon - Faubourg de Leuilly 2021-2025.**

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

Département de l'Aisne	
<b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	<b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

Valor'Aisne  
Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON  
Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04  
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRE Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTELET Agnès, RACHESBOUEUF Alain, WEBER Jean-Marc	
<b>Grand Soissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CHANTRAIN-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRE donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## 2025-12 Avenant à la convention de gestion partagée du site de Laon - Faubourg de Leuilly 2021-2025.

Le SIRTOM du Laonnois, par délibération en date du 13 juin 2002, a décidé d'adhérer au « Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne » et de lui transférer sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'ensemble de ses moyens affectés au service conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ce transfert se traduit par un partage de compétences au sein d'un complexe et de locaux physiquement imbriqués.

Une convention conclue pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois 1 an) à compter du 1er janvier 2003 a été signée.

Elle avait pour objet :

- D'une part, la matérialisation d'une nécessaire collaboration technique pour assurer la continuité des services respectifs de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés entre le SIRTOM du Laonnois et le Syndicat Départemental ;

- D'autre part, la répartition des coûts de fonctionnement et d'investissement non individualisables, pris en charge en totalité par l'une ou l'autre des parties et qu'il convient de rembourser au prorata de l'utilisation réellement faite ou sur la base d'un accord.

Cette convention a été initiée sur la période 2002-2007, puis renouvelée 3 fois selon les périodes suivantes : 2008-2013, 2014-2020 et enfin 2021-2025 (convention renouvelable 2 fois 1 an).

Au cours de l'année 2024, le SIRTOM du Laonnois a mis en service une cuve de biocarburant B100 compatible avec les moteurs diesel à la norme EN14214, à laquelle les camions tracteurs des bennes FMA du Syndicat pourraient se ravitailler, permettant ainsi de contribuer à baisser l'empreinte carbone des transports du Syndicat.

En 2024 également, l'ancien centre de tri désaffecté en 2013 a été démantelé et l'espace qu'il occupait rendu à l'usage du SIRTOM. Ainsi, dans le bâtiment qui l'abritait, ce sont 932.5 m<sup>2</sup> qui sont restitués au SIRTOM, Valor'Aisne conservant pour sa part 667.5 m<sup>2</sup> à usage de stock tampon pour les déchets de collectes sélectives et les cartons de déchèteries.

C'est pourquoi, il est proposé de passer un avenant à la convention 2021-2025 de gestion partagée du site de Laon-Faubourg de Leuilly, pour d'une part autoriser le Syndicat à ravitailler ses camions sur la cuve B100 du SIRTOM et en définir les modalités financières, et acter la restitution d'une partie du bâtiment du centre de tri d'autre part.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :**

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de gestion partagée du site de Laon - Faubourg de Leuilly 2021-2025 avec le SIRTOM du laonnois.



Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance

Jérémie Choulette

Le Président

Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1 Contre : Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### 2025-13 Contrat-type de la Filière des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (EMPG) pour la période 2025-2029 – Autorisation de signature d'un contrat-type départemental à Valor'Aisne.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

Département de l'Aisne	
<b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	<b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie

Valor'Aisne  
Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON  
Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04  
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice
<b>Laonnois (Sirtom)</b>	
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	<b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>GrandSoissons Agglomération</b>	
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUD Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	<b>Suppléants</b> CHANTRAIN-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Retz en Valois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	
<b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-13 Contrat-type de la Filière des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (EMPG) pour la période 2025-2029 – Autorisation de signature d'un contrat-type départemental à Valor'Aisne.**

En application de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages à destination des ménages, doit être assurée par les metteurs en marché de ces produits. Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en la matière à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin, qui perçoit des contributions de ses adhérents et lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficiait CITEO pour l'année 2024, les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filière des EMPG et au contrat-type proposé par CITEO, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers. Le CAP est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de CITEO a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029. Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type Collecte Sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Valor'Aisne est titulaire de la compétence transport-traitement-valorisation de la Collecte Sélective et bénéficie de ce fait des statuts nécessaires pour la signature du contrat global avec CITEO.

La performance de recyclage est toujours au cœur de ce nouveau dispositif avec un soutien financier à la tonne d'emballages ménagers recyclés ou valorisés, le versement de soutiens au recyclage demeurant, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau.

La signature d'un contrat à l'échelle départementale pourrait également permettre d'augmenter la part des soutiens pour les EPCI, notamment en cas d'augmentation globale des performances de tri.

De ce fait, en contrepartie de l'engagement des EPCI de mettre en œuvre un travail de partenariat et de faciliter les missions d'optimisation et d'harmonisation (transmission des informations nécessaires à la bonne exécution du contrat, respect du contrat d'objectifs dont dépendent les soutiens...), Valor'Aisne s'engage à :

- Assurer, sous sa responsabilité, la bonne exécution des contrats à venir ;
- Mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour assurer le suivi du contrat afin d'effectuer pour l'ensemble de ses adhérents les démarches administratives (déclaration et justification des tonnages, échanges réguliers avec CITEO...) ;
- Assurer une gestion financière transparente et simplifiée avec une garantie de recettes a minima égales (partie soutiens de base) à celles qu'auraient perçu les structures adhérentes si elles avaient géré le contrat en direct ;
- Garantir une gestion individualisée par EPCI afin de suivre au plus près les performances de tri de chacun, permettant à chaque EPCI de suivre ses tonnages triés et valorisés ;
- Garantir une gestion financière individualisée par EPCI et non une péréquation, basée de ce fait, sur un versement des soutiens correspondant aux performances réalisées par chaque EPCI ;
- Être un appui technique pour les collectivités dans la mise en œuvre de leurs démarches d'optimisation, afin d'augmenter les recettes dont bénéficient les EPCI via l'éco-organisme ;

- Mettre en œuvre un véritable partenariat entre Valor'Aisne, les structures adhérentes et l'éco-organisme.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2002 modifié portant création du Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers, Accusé de réception en préfecture 002-200071785-20180529-B2018071-DE,
- Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement,
  - **Approuve** le « Contrat-type Collecte Sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme CITEO ;
  - **Autorise** Monsieur le Président à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type Collecte Sélective » proposé par CITEO et couvrant la période 2025-2029, et tous avenants de modification, de prolongation ou toutes pièces ou documents y afférant pour le compte des collectivités adhérentes ayant délibéré pour une gestion mutualisée par Valor'Aisne du Contrat-type Collecte sélective.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

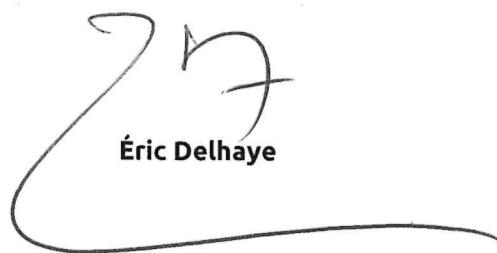
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Eric Delhaye

# Accusé de réception

## Contrôle de légalité

Structure	Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne (Siret : 25020879000098)
Service	Collectivité
Imprimé par	Charlotte CERTAIN (GI02009-39)
Date d'impression	15/04/2025 10:57:57
Nature	Documents budgétaires et financiers
Matière	Finances locales   Decisions budgétaires
Référence de l'acte	<b>2025_06_BP</b>
Designation	BP 2025
Date de décision	04/04/2025

### Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 15/04/2025 - 10:00:42 par Charlotte CERTAIN (GI02009-39)

Emis le 15/04/2025 - 10:10:55

### Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 15/04/2025 - 10:18:10

Référence technique de l'AR : 002-250208790-20250404-2025\_06\_BP-BF

Acte principal	flux_BP2025.xml, 155 Ko
Annexes	EmargementBP2025.pdf, 3232 Ko, 9 page(s) 2025-06.pdf, 5495 Ko, 14 page(s)

# Accusé de réception

## Contrôle de légalité

Structure	Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, Valor'Aisne (Siret : 25020879000098)
Service	Collectivité
Imprimé par	Charlotte CERTAIN (GI02009-39)
Date d'impression	15/04/2025 10:58:24
Nature	Documents budgétaires et financiers
Matière	Finances locales   Decisions budgétaires
Référence de l'acte	<b>2025_05_CA</b>
Designation	CA 2024
Date de décision	04/04/2025

### Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 15/04/2025 - 10:00:00 par Charlotte CERTAIN (GI02009-39)

Emis le 15/04/2025 - 10:10:53

### Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 15/04/2025 - 10:18:10

Référence technique de l'AR : 002-250208790-20250404-2025\_05\_CA-BF

Acte principal	FluxCA2024.xml, 150 Ko
Annexes	EmargementCA2024.pdf, 3250 Ko, 9 page(s) 2025-05.pdf, 4122 Ko, 10 page(s)

## Journal du dépôt 2025\_05\_CA en date du 15/04/2025

### Informations sur l'acte :

---

Référence	2025_05_CA
Désignation	CA 2024
Date de décision	04/04/2025
Code nature	Documents budgétaires et financiers
Code matière	Finances locales   Decisions budgétaires
Service	Collectivité (Siret : 25020879000098)
Etat actuel	Transmission avec succès / Attente de l'AR

### Informations sur les fichiers du dépôt :

---

Document principal	Taille	150 Ko	Fichier	FluxCA2024.xml
	Type MIME	text/xml	Typage	Document budgétaire (99_BU)
Annexe(s)	Taille	3250 Ko	Fichier	EmargementCA2024.pdf
	Type MIME	application/pdf	Typage	Fichier de signature électronique (99_SE)
	Taille	4122 Ko	Fichier	2025-05.pdf
	Type MIME	application/pdf	Typage	Délibération (70_DE)

## Évènements relatifs au dépôt :

---

15/04/2025 10:00:00 - Acte déposé

- *Par Charlotte CERTAIN (GI02009-39)*

15/04/2025 10:00:00 - En attente de validation

15/04/2025 10:08:52 - Acte validé

- *Par Daniel CACIC (GI02009-35)*

15/04/2025 10:10:53 - Transmis en Préfecture

- *Transmis avec le certificat C=FR, O=SI DEPART DES DECHETS MENAGERS DE L AISNE VALOR AISNE, OU=0002 250208790, CN=Daniel CACIC, SN=CACIC, G=Daniel, 2.5.4.5=fd609c3d8e4de71f173fe981e41011e68693e1c3, 2.5.4.97=NTRFR-250208790*

## Journal du dépôt 2025\_06\_BP en date du 15/04/2025

### Informations sur l'acte :

---

Référence	2025_06_BP
Désignation	BP 2025
Date de décision	04/04/2025
Code nature	Documents budgétaires et financiers
Code matière	Finances locales   Decisions budgétaires
Service	Collectivité (Siret : 25020879000098)
Etat actuel	Transmission avec succès / Attente de l'AR

### Informations sur les fichiers du dépôt :

---

Document principal	Taille	155 Ko	Fichier	flux_BP2025.xml
	Type MIME	text/xml	Typage	Document budgétaire (99_BU)
Annexe(s)	Taille	3232 Ko	Fichier	EmargementBP2025.pdf
	Type MIME	application/pdf	Typage	Fichier de signature électronique (99_SE)
	Taille	5495 Ko	Fichier	2025-06.pdf
	Type MIME	application/pdf	Typage	Délibération (70_DE)

## Évènements relatifs au dépôt :

---

15/04/2025 10:00:42 - Acte déposé

- *Par Charlotte CERTAIN (GI02009-39)*

15/04/2025 10:00:42 - En attente de validation

15/04/2025 10:08:52 - Acte validé

- *Par Daniel CACIC (GI02009-35)*

15/04/2025 10:10:55 - Transmis en Préfecture

- *Transmis avec le certificat C=FR, O=SI DEPART DES DECHETS MENAGERS DE L AISNE VALOR AISNE, OU=0002 250208790, CN=Daniel CACIC, SN=CACIC, G=Daniel, 2.5.4.5=fd609c3d8e4de71f173fe981e41011e68693e1c3, 2.5.4.97=NTRFR-250208790*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### 2025-04 Approbation du Compte de Gestion 2024.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	<b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique	<b>Suppléant</b> MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	<b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	<b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean-Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEAU Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	
<b>Grand Soissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAU Christian	
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAIN-E-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-04 Approbation du Compte de Gestion 2024.**

Le compte de gestion, établi par le Comptable Public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice N-1 selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le compte de gestion de l'exercice 2024 de Valor'Aisne, annexé à la présente délibération, est dressé par Monsieur le Payeur Départemental ; il est en tout point concordant avec les résultats du Compte Administratif 2024 de la collectivité.

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur Départemental accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, il est donc proposé d'approuver la délibération suivante :

Après s'être assuré que Monsieur le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

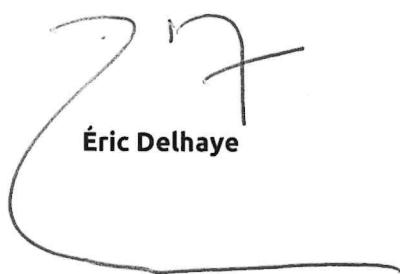
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président

  
Éric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	36
Votants	36 + 1
Pour : 36 + 1	
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.

Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.

**Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.**

### 2025-05 Approbation du Compte Administratif 2024.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean Marie, DE ABREU Antoine, COETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
JACQUIN Claude, LARCHE Marie Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEAU Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	
<b>Grand Soissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CHANTRAIN-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Titulaires</b> HUGHE Willy, WATEAU Joël	
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAIN-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-05 Approbation du Compte Administratif 2024.**

Le Compte Administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année.

A la différence du compte de gestion, le Compte Administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Syndicat Départemental étant assujetti à la TVA, les montants indiqués sont hors taxes (HT).

La maquette du compte administratif 2024, présentée selon la nomenclature M57, est jointe en annexe.

Son analyse fait ressortir :

### **I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 48 878 312 € pour une réalisation de 46 433 618.34 € soit un taux de réalisation total de 95.00 %.**

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 36 917 621 € pour une réalisation de 36 022 144.57 €, soit un taux de réalisation de 97.58 %.**

Ce chapitre budgétaire intègre les charges des centres de traitement exploités par Valor'Aisne et les prestations de traitement confiées à des sociétés spécialisées, ainsi que le versement des recettes perçues au titre de la reprise des matériaux et des soutiens CITEO (pour les collectivités adhérentes ayant opté pour la gestion mutualisée des contrats).

Ainsi, au titre des dépenses mandatées au sein de ce chapitre budgétaire, on distingue :

- **Les frais généraux de structure** : 210 864.93 €.
- **La communication** : 131 327.94 €.
- **Le fonctionnement général des deux centres de tri** (hors externalisation des prestations) : 2 318 841.97 €.
- **Les quais de transfert gérés en régie hors charges de personnel** (VSG – Evolis – Faubourg de Leuilly et Grisolles pour partie en régie) : 458 250.46 €.
- **Les plateformes de compostage** (Faubourg de Leuilly + Pommiers) : 562 861.10 €.
- **Le site d'Essigny-le-Grand** : 40 139.26 €.
- **Prestations des traitements des déchets issus des déchèteries** : 5 815 474.78 €.
- **Versement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de déchèteries ainsi que le versement des produits issus des Eco-organismes** : 1 740 155.23 €.
- **Prestations (enfouissement – transfert – externalisation des prestations de tri)** : 12 884 851.46 € décomposés tels que :
  - *Traitements des OMR : 10 314 072.90 € dont 3 702 877.55 € à l'Ecocentre, 2 142 285.02 € pour les prestations d'enfouissement et 4 468 910.33 € pour les prestations de traitement en UVE ;*
  - *Traitements des recyclables (externalisation) : 559 541.68 € ;*
  - *Transfert des OMR (Prestations privées) : 1 306 506.90 € ;*

Valor'Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON  
Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04  
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

- *Transfert des recyclables : 624 176.98 €.*
- *Transfert des déchets verts collectés en Porte à Porte : 80 553.00 €*
- **Ecocentre (hors contrat Valnor)** : 347 971.05 € dont près de 25% représentent le versement des produits perçus par Valor'Aisne sur la production d'électricité à Valnor (67 554.11 €), 24 % (83 008.11 €) le versement d'une taxe de 1.50 € / tonne à répartir entre les communes de Grisolles, Epaux-Bézu et Bonnesvalyn et 21% (73 287.50 € des prestations hors marché commandées à la société BURGEAP. Le solde de 30% (125 021.33 €) correspondant à diverses prestations (notamment le transport de terre végétale à charge pour Valor'Aisne en 2024)
  - **TGAP (uniquement sur la part de l'Eco Centre)** : 3 047 849.00 € au titre de l'acompte du solde de la TGAP 2023 et de l'acompte 2024.
- **Versement des recettes liées à la valorisation des déchets issus de la collecte en porte à porte pour les adhérents en contrat CITEO mutualisé (monoflux)** : 1 727 369.80 € (vs 1 970 418.90 € en 2023).
- **Versement des recettes liées au versement de soutien CITEO pour les adhérents ayant intégré le contrat mutualisé** : 6 411 521.23 € au titre du Soutien CITEO.

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 6 793 346 € pour une réalisation de 6 682 492.15 €, soit un taux de réalisation de 98.37 %.**

L'effectif pourvu du Syndicat au 31 décembre 2024 était de 127 agents permanents (vs 129 au 31 décembre 2023) dont la répartition est la suivante :

- Agents titulaires ou stagiaires : 107 (108 en 2023) ;
- Emplois de droit privé : 1 (1 en 2023) ;
- Non titulaires permanents : 19 (20 en 2023).

➤ **Chapitre 65 : Charges de gestion courante** (indemnités des élus principalement).

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 45 994 € pour une réalisation de 42 123.15 €, soit un taux de réalisation de 91.58 %.**

➤ **Chapitre 66 : Charges financières.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 352 006 € pour une réalisation de 350 085.62 € soit un taux de réalisation de 99.45 %.**

Le montant des remboursements des intérêts des emprunts s'élève à 354 069.73 €. Cette dépense est prise en charge à hauteur de 134 710.32 € par le Conseil Départemental pour le remboursement de 80% des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

Le montant ordonné des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) est de - 3 984.11 €.

➤ **Chapitre 042 : Dotations aux amortissements.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 3 142 227 € pour une réalisation de 3 141 576.17 €, soit un taux de réalisation de 99.98 %.**

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 4 000 € pour une réalisation de 951.02 €, soit un taux de réalisation de 23.78 %.**



Cette dépense correspond à des régularisations d'émission de titres antérieurs.

➤ **Chapitre 68 : Provisions.**

**Les dépenses de fonctionnement : BP + DMS : 201 043 € pour une réalisation de 194 245.66 €, soit un taux de réalisation de 96.62 %.**

- La provision post-exploitation à l'article 6815 d'un montant de 194 245.66 € est calculée selon les tonnages traités sur l'Ecocentre la Tuilerie en 2024 sur la base de 3,50 € par tonne enfouie.

**II – RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 48 878 312 € pour une réalisation de 49 582 833.32 € (en intégrant le compte 002), soit un taux de réalisation total > 100%**

Les principales recettes sont réparties selon les chapitres suivants :

- **Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 3 768 604.46 €.**  
 ➤ **Chapitre 013 : Atténuations de charges.**

Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 245 308.54 € pour une réalisation de 205 187.89 €, soit un taux de réalisation de près de 83.64 %.

- Cette recette correspondant au remboursement d'arrêts maladie, accidents de travail, congés de maternité et de paternité, heures syndicales...

➤ **Chapitre 70 : Produits des services.**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 10 842 822 € pour une réalisation de 11 738 132.44 € soit un taux de réalisation de près de 108.25 %.**

- Les recettes issues de ce chapitre budgétaire proviennent :

- **Des ventes de matériaux issus des déchèteries pour un montant de 891 012.75 €. Ce montant est reversé intégralement aux collectivités.**
- **Des soutiens financiers (ECOMOBILIER- D3E – DDS – DEA) pour un montant de 820 097.25 € reversés intégralement aux collectivités.**
- **De la vente de bois à SAÏCA : 103 236.53 €**
- **Des soutiens et des ventes de matériaux pour les collectivités ayant conclu le contrat avec CITEO pour un montant total de 8 498 540.12 € (6 736 187.61 € + 1 762 352.51 €)**  
Ce montant est reversé aux collectivités.
  - 6 736 187.61 € pour les soutiens CITEO ;
  - 1 762 352.51 € pour les ventes de matériaux issus de la collecte en Porte à Porte.
- **Pour L'ECOCENTRE : 576 157.73 €, décomposés comme suit :**
  - 135 108.25 € (*pour rappel 462 562.22 € en 2023*) de recettes de revente d'énergie à EDF (dont 50% reversés à la société Valnor)
  - 428 136.28 € refacturation de TGAP à la société susvisée (TGAP applicable sur les matériaux de recouvrement).
  - 7 181.70 € de refacturation à la CARCT (Déchets issus de la collecte sélective souillés)
  - 5 731.50 € facturés au Département de l'Aisne (apports de déchets de voirie)
- **Gros de Magasin sur les deux centres de tri : 77 350.83 €.**

- **Recettes liées aux déchets verts (facturation aux professionnels, vente de compost etc..)** : 19 001.10€ décomposés comme suit :
  - 9 785.46 € pour la Plateforme de compostage de Pommiers
  - 9 215.64 € pour la Plateforme de compostage de Leuilly.
- **Refacturations aux adhérents pour les prestations de déchetteries hors contribution** : 578 658.64 €.
- **Refacturation au SIRTOM (convention partagée sur refacturation des fluides)** : 98 072.10 €.
- **Recettes diverses** : 76 005.39 €

➤ **Chapitre 74 : Dotations et participations.**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 31 738 498 € pour une réalisation de 32 122 651.36 € soit un taux de réalisation de plus de 101 %.**

- Subvention de l'ADEME relative à l'étude sur le traitement des biodéchets : 70 000 €
- La participation du Conseil Départemental au remboursement des intérêts d'emprunts pour l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins pour 134 710.32 € ;
- Les contributions des membres pour un montant total de 31 917 941.04 €.

➤ **Chapitre 75 : Autres charges de gestion courante.**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 616 500 € pour une réalisation de 81 681.83 € soit un taux de réalisation de près de 13 %.**

- Des crédits de paiement, pour un montant de 550 000 €, avaient été votés, en indemnisation des travaux à réaliser sur le quai de transfert à l'Ecocentre ; l'opération ayant pris du retard, des crédits, revalorisés, ont été inscrits au Budget Primitif 2025 (aucune réalisation en 2024)
- Le produit, ordonnance en 2024, correspond à la participation des agents sur les chèques déjeuners. Les agents qui le souhaitent bénéficiaient d'un chèque déjeuner par jour travaillé d'une valeur de 8.00 €. La collectivité participe à hauteur de 4.80 € par chèque déjeuner (soit 60% de la valeur totale). Au 31 décembre 2024, 123 agents en bénéficiaient.

➤ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels.**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 2 755 € pour une réalisation de 2 755 €., soit 100% de réalisation.**

Ce montant correspond à la cession d'un bien (remorque), sorti de l'inventaire du syndicat et indemnisé par l'assurance.

➤ **Chapitre 78 : Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 1 153 000 € pour une réalisation de 1 153 000 €, soit 100% de réalisation.**

Ce montant correspond à 3 reprises de provisions antérieurement constituées :

- Provision d'un montant de 176 000 € concernant les dommages pouvant intervenir sur des travaux effectués en 2014 et 2015 sur le centre de tri d'Urvillers ou le centre de transfert d'Evolis.
- Provision d'un montant de 15 000 € concernant les dommages pouvant intervenir sur des travaux effectués en 2016 et 2017 sur le centre de transfert de Villeneuve-Saint-Germain.
- Provision d'un montant de 962 000 € suite à l'absence de facturation du poste énergie (électricité) des sites de Valor'Aisne.

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert.**

**Les recettes de fonctionnement : BP + DMS : 510 824 € pour une réalisation de 510 820.34 €, soit un taux de réalisation de près de 100%.**

Ce montant correspond à la reprise (écritures d'ordre) des subventions d'investissement perçues.

\*\*\*\*\*

**Résultat de fonctionnement :**

Le résultat d'exécution de fonctionnement 2024 est de : **- 619 389.48 €;**

Reprise du résultat de fonctionnement antérieur : **3 3768 604.46 € ;**

**Soit un résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024 de 3 149 214.98 €**

Ce résultat cumulé sera repris au compte 002 de la section de fonctionnement recettes du Budget Primitif 2025.

**III – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses d'investissement : BP + DMS : 8 093 966 € pour une réalisation de 3 768 442.77 € soit un taux de réalisation total de près de 46.56 % + 182 140 € au titre des Restes à Réaliser.**

Lors du vote du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opération non affectée ;
- Écocentre la Tuilerie (Opération 12) ;
- Aménagement procès (Opération 29) ;
- Exploitation, logistique – Process (Opération 30) ;
- Administration Générale (Opération 31).
- Plateforme de compostage Evolis (Opération 32).

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

➤ ***Opérations non affectées***, pour un montant de **2 336 775.38 €** comprenant :

L'amortissement des subventions d'investissements sur les biens amortis : **510 820.34 €.**

Le remboursement de l'amortissement des emprunts : **1 855 955.04 € :**

Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496 784,50 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Écocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

➤ ***Écocentre la Tuilerie (Opération 12)*** : pour un montant de **759 025.66 €** correspondant principalement à des travaux de réalisation d'une diguette sur le casier n°5 et prestations au titre du GER.

Suivi de l'autorisation de programme révisée d'un montant total de **24 402 409.65 €**

Années	Total	CP 2005 à 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2046
Autorisation de programme (*)	30 010 107,99 €	22 753 708,48 €	397 858,51 €	51 505,00 €	966 674,00 €	1 615 000,00 €	4 225 362,00 €
Réalisé	<b>23 962 097,65 €</b>	<b>22 753 708,48 €</b>	<b>397 858,51 €</b>	<b>51 505,00 €</b>	<b>759 025,66 €</b>		
Modifications	<b>-5 607 698,34 €</b>				<b>-207 648,34 €</b>	<b>-1 174 688,00 €</b>	<b>-4 225 362,00 €</b>
Autorisation de Programme révisée	<b>24 402 409,65 €</b>	<b>22 753 708,48 €</b>	<b>397 858,51 €</b>	<b>51 505,00 €</b>	<b>759 025,66 €</b>	<b>440 312,00 €</b>	<b>- €</b>

(\*) avec modification par délibérations

- **Aménagement process – Extension des consignes de tri (Opération 29)** pour un montant réalisé, en 2024, de **195 166,66 €** correspondant au paiement des prestations de travaux réalisées sur les centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain et Urvillers dans le cadre de la mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT).

L'Autorisation de Programme ci-dessous a été clôturée à l'issue de l'exercice 2024 pour un montant total de 5 694 488,05 €.

Années	TOTAL	CP 2019	CP 2020	CP2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Autorisation de programme (*)	5 823 384,60 €	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	1 387 110,35 €	887 537,44 €	324 063,21 €
Réalisé	5 694 488,05 €	22 595,00 €	4 150,00 €	3 197 928,60 €	1 387 110,35 €	887 537,44 €	195 166,66 €
Modifications	-128 896,55 €						-128 896,55 €
Autorisation de Programme révisée	<b>5 694 488,05 €</b>	<b>22 595,00 €</b>	<b>4 150,00 €</b>	<b>3 197 928,60 €</b>	<b>1 387 110,35 €</b>	<b>887 537,44 €</b>	<b>195 166,66 €</b>

(\*) avec modification par délibérations

- **Exploitation – Process – Logistique (Opération 30)** pour un montant réalisé, en 2024, de **446 690,07 €** (+ 88 880 € en Restes à Réaliser) correspondant aux différentes immobilisations réalisées sur les sites appartenant à Valor'Aisne (Quais de transfert – Centres de tri – Plateformes de compostage et diverses acquisitions dans le cadre de l'exploitation des sites).
- **Administration Générale (Opération 31)** – aucun ordonnancement en 2024 (+ 6 160 € en Restes à Réaliser) portant sur l'acquisition de matériel de bureau et informatique essentiellement.
- **Plateforme de compostage EVOLIS (Opération 32)** : un montant réalisé de 785 € correspondant à des frais d'acte notarié (Promesse de vente de terrain)

L'Autorisation de Programme ci-dessous a été maintenue pour un montant total de 4 000 000 € mais les Crédits de Paiement ont été réajustés :

Années	TOTAL AP	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
Autorisation de programme (*)	4 000 000,00 €	1 379 380,00 €	2 620 620,00 €		
Réalisé	785,00 €	785,00 €			
Modifications		-1 378 595,00 €	-2 157 405,00 €	2 203 000,00 €	1 333 000,00 €
Autorisation de Programme révisée	<b>4 000 000,00 €</b>	<b>785,00 €</b>	<b>463 215,00 €</b>	<b>2 203 000,00 €</b>	<b>1 333 000,00 €</b>

(\*) avec modification par délibérations

#### **IV – RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les recettes d'investissement : BP + DMS : 9 269 861,33 € pour une réalisation de 4 440 291,63 € (ou 5 981 435,96 € en intégrant l'excédent antérieur – compte 001) + 260 000 € au titre des Restes à Réaliser, soit un taux de réalisation total de près de 47,90 % (hors RAR).**

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- La reprise de l'excédent antérieur de la section d'investissement : **1 541 144,33 €**
- Le remboursement du capital des emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de **496 784,50 €** ;
- Au titre de l'année 2024, le Département de l'Aisne n'a versé aucun reliquat de subventions dues.
- L'encaissement des subventions ADEME et CITEO pour les travaux de l'opération 29 (ECT des 2 centres de tri) pour un montant de **776 388,20 €** (+ 260 000 € au titre des restes à réaliser)
- Les dotations aux amortissements pour un montant de **3 141 576,17 €** ;
- La régularisation de l'actif de la collectivité + refacturation de travaux au SIRTOM : **25 542,76 €**

#### **Résultat de la section d'investissement :**

Le résultat d'investissement s'élève à : **2 212 993,19 €** hors restes à réaliser ou 2 290 853,19 € en prenant en compte les restes à réaliser.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Restes à réaliser</b>	182 140 €	260 000 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2024 sont les suivants (hors Reste à Réaliser) :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Résultat antérieur</b>	3 768 604.46 €	1 541 144.33 €	5 309 748.79 €
<b>Recettes</b>	45 814 228.86 €	4 440 291.63 €	50 254 520.49 €
<b>Dépenses</b>	46 433 618.34 €	3 768 442.77 €	50 202 061.11 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 149 214.98 €</b>	<b>2 212 993.19 €</b>	<b>5 362 208.17 €</b>

Considérant qu'il convient de désigner un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur le Président, ce dernier ne prend pas part au vote et quitte la salle au moment où l'assemblée délibérante est amenée à délibérer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur Stéphane Linier, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2024 présenté par Monsieur Éric Delhaye, le Président en exercice ;
- **Approuve** le compte administratif 2024, en l'absence de Monsieur le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2024 aux comptes 001 et 002.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

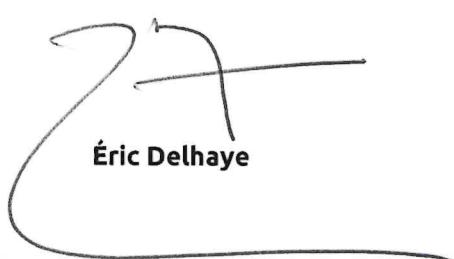
Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance



Jérémie Choulette

Le Président



Eric Delhaye



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

Date de convocation	21 mars 2025
Membres titulaires en exercice	68
Présents	37
Votants	37 + 1
Pour : 37 + 1	
Contre :	
Abstention :	
L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.	
Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.	
<b>Monsieur Jérémy CHOULETTE est élu secrétaire de séance.</b>	

### 2025-06 Approbation du Budget Primitif 2025.

### **Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)**

<b>Département de l'Aisne</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
BERTRAND Marie-Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELLIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie
<b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
<b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent
<b>Pays du Vermandois (CC)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie
<b>Région de Château-Thierry (CA)</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUIK Mohamed, SCLAVON Jean-Marc	ANDRE Francis, BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice

Valor'Aisne

Zone du Champ du Roy - 3 rue Montaigne • CS 10667 02000 LAON  
Tél. 03 23 23 78 20 - Fax : 03 23 23 08 04  
N° Siret 250 208 790 00098 - APE 3821Z

<b>Laonnois (Sirtom)</b>	<b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie
<b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	
<b>Pays de la Serre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BIURETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	
<b>des Trois Rivières (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	
<b>Val de l'Aisne (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	
<b>Val de l'Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	
<b>Du Saint-Quentinois (CA)</b>	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRAANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamilia, ROBERT Sylvie
<b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTELET Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	
<b>GrandSoissons Agglomération</b>	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	
<b>Thiérache du Centre (CC)</b>	<b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b>Titulaires</b> CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	
<b>Retz en Valois (CC)</b>	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEAUX Christian	
<b>Thiérache Sambre et Oise (CC)</b>	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	
<b>Les Portes de la Thiérache (CC)</b>	<b>Suppléant</b> HENNEQUIN Thomas
<b>Titulaire</b> LORIETTE Monique	

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Marie-Françoise BERTRAND, Madame Jocelyne DOGNA, Monsieur Nicolas REBEROT, Madame Sarah BATONNET, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Madame Véronique LEBEAU, Madame Caroline VARLET, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Pascal DEMONT, Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Monsieur Thomas HENNEQUIN, Monsieur Harry RIVIERE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jean-Marie MERLO, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Monsieur Xavier PASSET, Monsieur Claude JACQUIN, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Monsieur Jean-Marc SCALVON, Madame Maryvonne BARBIER, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Christian POTEAUX, Monsieur Benoit DAVIN, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Elie BOUTROY, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRENCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamilia MALLIARD, Madame Sylvie ROBERT, Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Alex DESUMEUR, Monsieur Gérard D'HIVER, Monsieur François DROUX, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Jean-Marie COUTEAU, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Alain REYT, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Monsieur Bernard GREHANT, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Carlos LUCAS, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Sébastien SOLARI, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Bruno DECARSIN, Monsieur Christian LESUR.

## **2025-06 Approbation du Budget Primitif 2025.**

Dans un contexte économico-politique et réglementaire particulièrement contraint, Valor'Aisne applique une politique de gestion rigoureuse.

Le Syndicat investit pour l'avenir, au service d'une filière déchets exemplaire à l'échelle départementale, tout en se souciant de l'impact financier et de la portée des augmentations des coûts que ces derniers peuvent avoir sur l'évolution des contributions, composantes majeures des financements du syndicat, appelées auprès des adhérents, surtout dans un contexte inflationniste touchant tous les domaines de compétences exercées par ses adhérents.

C'est dans cet esprit qu'a été construit le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre à **48 860 000 € en section de fonctionnement et présente un suréquilibre de la section d'investissement de 504 749.19 €** (pour 6 294 560 € en dépenses et 6 799 309.19 € en recettes).

Pour rappel, Valor'Aisne est assujetti à la TVA, le budget est donc présenté en montant budgétaire hors taxes.

Le Budget est présenté par nature et par opération en section d'investissement.

Ce budget est établi sur la base de l'évaluation prévisionnelle :

- Des dépenses de prestations de traitement des déchets collectés en porte à porte ainsi que du transfert ;
- Des dépenses liées aux équipements exploités directement avec le personnel de Valor'Aisne (centres de tri, transfert et station de compostage du Faubourg de Leuilly) ;
- Des dépenses liées à l'externalisation de certaines prestations de transfert et de traitement de déchets issus de la collecte en Porte à Porte (OMR et monoflux) au titre de conventions d'entente et de marchés publics, de prestations privées sur la plateforme de compostage de Pommiers ;
- Des dépenses et recettes liées à l'exploitation de l'Ecocentre la Tuilerie ;
- Des dépenses et recettes liées au traitement des flux de déchèteries : prestations traitement, revente des matériaux, filières REP et filières volontaires... ;
- Des recettes de ventes et de soutiens des matériaux (papiers graphiques et emballages) pour les 9 collectivités qui ont transféré la gestion de leur contrat CITEO à Valor'Aisne ;
- Des investissements nécessaires à l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Le Budget Primitif 2025 intègre également la reprise des résultats de l'exercice 2024 ainsi que les Restes à Réaliser constatés au Compte Administratif 2024.

**Les caractéristiques majeures du budget 2025 sont :**

- Une nette diminution des tonnages des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés en Porte à Porte et traités par le Syndicat en 2024, au regard de l'année 2023, et qui servira de base pour le calcul des contributions 2025 (96.7 KT en 2024 vs 98.3 KT en 2023, soit une diminution de près de 2%) ;
- En revanche, on constate une progression des tonnages des refus de tri en 2024 (par rapport à 2023) : 9.4 KT (2024) vs 8.6 KT (2023), soit +10% ;
- Les déchets entrants valorisés issus de la Collecte Sélective progressent timidement 31.5 K Tonnes (vs 31 K Tonnes en 2023), soit +1.5% en 2024 par rapport à 2023 ;
- Les déchets collectés en déchèteries et traités (sur base contributive) par Valor'Aisne, augmentent légèrement en 2024 (par rapport à l'année précédente). Le tonnage total est de 121 KT de déchets collectés en déchèteries (et en porte à porte pour les déchets verts et encombrants) vs (120 KT en 2023) même si certains flux varient (diminution des flux d'encombrants mais augmentation des flux de déchets verts et de plâtres) ;

- Une hausse structurelle de la T.G.A.P. applicable sur les OMR et les encombrants traités.  
La T.G.A.P. applicable à la valorisation énergétique évolue de 14 € H.T / tonne en 2024 à 15 € H.T / tonne en 2025 ; quant à l'enfouissement (stockage) la T.G.A.P. progresse de 58 € H.T / tonne en 2024 à 65 € H.T / tonne en 2025.

Au regard du volume d'OMR traité en 2024, et compte tenu de la répartition possible entre les exutoires de traitement (budgétaires), le montant de la T.G.A.P. 2025, à verser à l'Etat, pourrait s'élever au total, pour le Syndicat, à 4 361 794 € alors qu'il aurait été de 5 421 249 € si toutes les tonnes avaient été enfouies, soit une « optimisation » de 1 059 455 €, sachant que cette optimisation pourra être accrue si davantage de tonnages pouvaient être traités par les UVE gérés par le SIAVED (voire même le SMITOM), à la condition que le tonnage garanti de traitement puisse être revalorisé.

### **I - DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **Les charges à caractère général (011) pour 37 525 327 € (77% de la section de fonctionnement).**

Ce chapitre budgétaire est revalorisé de près de 1.65 % par rapport au Budget Primitif + DM 2024. Cette revalorisation est à nuancer : En effet, en 2024, faute d'obtenir les factures d'énergie (électricité) en 2023, une reprise de provisions, constituée en 2023, a été réintroduite au chapitre 011. Ainsi, hors prise en compte de ces charges d'énergie, de surcroit très volatiles d'une année sur l'autre (baisse de coût en 2025), les charges à caractère général connaissent une revalorisation de près de 7% (suite à la forte revalorisation des coûts de traitement : +8.85% au compte 611)

Les postes de dépenses les plus importants au sein de ce chapitre budgétaire figurent au compte **611** qui représente 57 % du volume de ce chapitre (ou même 77.65 % si on exclut le versement de produits aux collectivités adhérentes).

Sur l'ensemble du chapitre budgétaire 011 « Charges à caractère général », la répartition est la suivante :

- OMR (enfouissement et valorisation énergétique des flux collectés en porte à porte) : **11 187 415 €** dont 1 550 679 € de T.G.A.P. à verser directement par les prestataires privés (pour les OMR) et hors TGAP + surtaxe applicable à l'Eco-Centre (**A**) ;
- Transfert des OMR, des déchets verts et recyclables collectés en porte à porte, ainsi que le transfert de recyclables **2 438 957 €** (1 476 357 € + 101 180 € + 861 420 €) - (**B**) ;
- Les prestations flux de déchèteries : **6 439 128 €** - (**C**) ;
- Le tri des recyclables sur des centres de tri extérieurs pour effectuer du délestage occasionnel : **552 000 €**.

Le traitement des OMR d'un montant de **11 187 415 €** prend en compte (**A**) :

- ⇒ L'exploitation de l'Ecocentre La Tuilerie pour un coût estimé à 71.41 € H.T / tonne (marché forfaitaire dont le prix est décomposé au regard de la quantité estimée à traiter) auquel il convient d'ajouter une TGAP à 65.00 € H.T / tonne.  
Le coût pour l'année 2025, hors TGAP est estimé à **3 176 321 €** (la T.G.A.P. représente 2 891 101 € (hors encombrants et hors matériaux de recouvrement) mais ne figure pas sur ce compte budgétaire).
- ⇒ Les marchés de traitement par enfouissement pour une partie du secteur Nord Est en apport direct pour un coût de 84.41 € H.T / tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P. à 65.00 € H.T / tonne.  
Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2025 est estimé à **2 314 825 €**.

- ⇒ Les marchés de traitement en unité de valorisation énergétique (SIAVED) pour une partie du secteur Nord à pour un coût moyen de 115.00 € H.T / tonne pour le traitement des OMR et 130.00 € H.T / tonne pour les refus de tri auquel il faut ajouter une T.G.A.P. de 15.00 € H.T / tonne pour les OMR ; 50% pour les refus de tri.

Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2025 est estimé 4 335 000 €.

- ⇒ Le marché de traitement en unité de valorisation énergétique pour le secteur géographique du Sud du département (SMITOM 77) pour un coût moyen estimé de 97.17 € H.T./Tonne auquel il faut ajouter une T.G.A.P à 15 € H.T / tonne.

Le montant total (coût de traitement + T.G.A.P.) pour 2024 est estimé à 1 361 269 €.

- ⇒ Les dépenses de fonctionnement générées au sein de ce chapitre par l'ECO CENTRE (hors marché Valnor) : 3 661 834 € (+ 423 709 € déjà intégrés dans les coûts des encombrants (cf. coûts de traitement des flux de déchetteries), soit 4 085 543 € qui prend en compte :

- La T.G.A.P. à reverser : 3 586 187 € au titre de l'Ecocentre applicable aux OMR, aux encombrants de déchetteries mais aussi aux matériaux de recouvrement (T.G.A.P. remboursée par la société Valnor sur ce dernier point) ;
- La surtaxe de 5.00 € / tonne applicable à compter de la 36 251<sup>ème</sup> tonne enfouie : 94 611 € (applicable aux OMR, aux encombrants de déchetteries mais aussi aux matériaux de recouvrement)
- Les versement d'indemnités aux communes de Grisolles, Epaux- Bézu et Bonnesvalyn : 83 007 € ;
- Versement à la société Valnor de 50% du produit énergétique : 187 917 € ;
- Divers frais de fonctionnement (études, honoraires, analyses...) : 133 821 €.

- ⇒ Les dépenses sur le site d'Essigny : 37 800 €

Les dépenses de prestations de transfert de 2 438 957 € intègrent (B) :

Pour les dépenses externalisées du transfert des déchets ménagers résiduels OMR : 1 476 357 €:

- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers l'Ecocentre pour 206 561 € ;
- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins ainsi que le transport vers les exutoires de Flavigny-Le-Grand et le SIAVED : 535 618 € ;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Urvillers vers les usines de valorisation de Maubeuge et Valenciennes et Douchy-les-Mines 663 875 € ;
- ✓ Marché de transport pour prestations de secours : 70 303 €.

Pour le transfert des recyclables : 861 420 €:

- ✓ L'exploitation du centre de transfert de Fontaine-Lès-Vervins et le transport vers le centre de tri d'Urvillers : 262 883 € ;
- ✓ Le transport du centre de transfert d'Evolis vers le centre de tri d'Urvillers : 39 009 € ;
- ✓ Le transport du centre de transfert de Grisolles vers les centres de tri d'Urvillers / VSG : 351 838 € ;
- ✓ Marché de transport pour prestations de secours : 207 690 €.

Pour le transfert des déchets verts collectés en Porte à Porte : 101 181 €

- Les dépenses de prestations déchèteries d'un montant de **6 439 128 € (C)** prennent en compte :

1. Au titre des coûts inclus dans la contribution : 6 036 591 €

- ✓ Le traitement des encombrants pour 3 925 552 € ;
- ✓ Le traitement des déchets verts pour 901 496 € ;
- ✓ Le traitement des gravats pour 61 791 € ;
- ✓ Le traitement du bois pour 400 632 € ;
- ✓ La mise en balles des cartons et papiers cartons pour 104 893 € ;
- ✓ Le traitement des DDS hors filière pour 214 097 € ;
- ✓ Les pneus hors filière : 8 492 € ;
- ✓ L'amiante pour : 2 185 € ;
- ✓ Filtres à huile : 710 €
- ✓ Les plastiques durs pour : 5 265 € ;
- ✓ Les DIB pour : 31 360 € ;
- ✓ Le plâtre simple et le plâtre complexe pour 368 068 € ;
- ✓ Les extincteurs pour : 1 428 € ;
- ✓ Films plastiques : 708 € ;
- ✓ Souches : 9 914 €.

2. Au titre des refacturations aux adhérents (bennes aux communes, prestations ponctuelles...) : 402 537 €

- ✓ Transport + contenu DDS pour : 159 336 €
- ✓ Transport Aliapur pour : 1 200 € ;
- ✓ Encombrants pour : 226 460 € ;
- ✓ Déchets verts pour : 9 434 € :
- ✓ Mise en balles pour : 446 €
- ✓ Amiante pour : 5 661 €

✓ Les autres dépenses du chapitre 011 (hors compte 611) : le fonctionnement des sites de production et du siège pour **3 476 380 € dont :**

- 1 484 407 € pour les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain couvrant les dépenses d'eau, électricité, maintenance, réparations, carburant... ;
- 1 295 428 € pour les centres de transfert de Laon (faubourg de Leuilly), Evolis, Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain ; les stations de compostage de Laon (faubourg de Leuilly) et Pommiers, plateforme de Fontaine et service fonctionnels.
- 696 545 € pour les dépenses su siège (Communication, fonctionnement divers)

✓ **9 731 813 €** de versement intégral aux adhérents des soutiens CITEO + Valorisation matières (pour les 9 collectivités qui ont confié leur contrat à Valor'Aisne) + produits de valorisation collectés en déchetterie :

- 5 919 954 € de soutien CITEO
- 1 927 405 € de produits issus de la valorisation matière des déchets collectés en Porte à Porte + indemnités kilométriques (verre)
- Soutiens REP : 970 057 €
- Revente matériaux collectés en déchèteries : 914 397 €

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) pour un montant de **6 926 676 €** (14% de la section de fonctionnement).**

Le poste budgétaire relatif aux dépenses de personnel a été revalorisé d'environ 1.96 % (+133 K €) par rapport au BP + DMs 2024 :

- Pour financer la revalorisation de la CNRACL : + 100 k€
- Faire face à la revalorisation de charges, l'avancement de carrières des agents ainsi que la possible constitution d'une équipe complémentaire de manière ponctuelle sur le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain : + 33 K € (crédits déjà en partie inscrits en 2024)

*Pour information, l'enveloppe budgétaire 2025 prend déjà en compte la reconduction des crédits 2024 pour la constitution d'une équipe sur 30 samedis correspondant à un coût chargé équivalent à 2.5 ETP, soit près de 122 K €*

- **Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023)** est présenté à **640 997 €**.
- **Le chapitre 65 portant sur les charges de gestion courante :** **46 850 €**.

Ce poste de dépenses recense les inscriptions budgétaires affectées au paiement des indemnités des élus.

- **Les charges financières (Chapitre 66) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 293 945 € intègrent les emprunts contractés par Valor'Aisne.**

Le total des intérêts d'emprunts s'élève pour l'année 2025 à 293 945 €.

Pour mémoire, le montant des annuités remboursées à hauteur de 80% par le Conseil Départemental de l'Aisne s'élève à 111 811 € en fonctionnement et à 496 785 € en investissement pour l'année 2025.

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour un montant d'inscriptions budgétaires de 3 188 534 €.**

Cette inscription prend en compte les dotations aux amortissements au prorata temporis pour les nouvelles acquisitions 2025.

- **Les dotations aux provisions :** **193 671 €**.
  - Pour le suivi de la post-exploitation de l'Eco Centre La Tuilerie.
- **Les charges exceptionnelles :** **44 000 €**.
  - Il s'agit d'une régularisation pour reversement de produits antérieurs.

## **II – RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées par :

- **Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté (6% de la section de fonctionnement) :** **3 149 214.98 €**.

L'excédent net antérieur reporté pour **3 149 214.99 €** constaté au Compte Administratif 2024.

- **Chapitre 013 – Atténuations de charges (<1% de la section de fonctionnement) :** **223 765.02 €**.

Ces recettes concernent le remboursement des charges de personnel intégrant le remboursement des maladies, accidents de travail, congés maternité...

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (1% de la section de fonctionnement) : 495 377 €.**

- L'amortissement des subventions d'investissement sur les biens amortis : 495 377 € ;

➤ **Chapitre 70 – Produits de services (23% de la section de fonctionnement) : 11 314 768 €.**

Les recettes de ce chapitre ont été pour partie constatées en section de fonctionnement – dépenses puisque, pour l'essentiel, elles concernent les recettes de soutien et de valorisation matières reversées aux collectivités adhérentes à Valor'Aisne :

- Le montant des versements pour un montant total de **9 731 813 €** se répartit ainsi :

- 5 919 954 € de soutien CITEO
- 1 927 405 € de produits issus de la valorisation matière des déchets collectés en Porte à Porte + indemnités kilométriques (verre)
- Soutiens REP : 970 057 €
- Revente matériaux collectés en déchèteries : 914 397 €

- Recettes propres à Valor'Aisne : **1 582 954 €** :

- GDM : 207 200 € ;
- Saïca : 111 228 €
- Eco Centre (Revente d'électricité : 375 833 €+ remboursement TGAP sur matériaux de recouvrement : 448 716 €), soit au total **824 549 €** ;
- Refacturations des prestations aux collectivités adhérentes (hors contribution) comprenant les bennes aux communes, transport + contenants DDS : 402 537 € ;
- Refacturation au SIRTOM des fluides (convention partagée) basée sur le coût prévisionnel de l'énergie : 37 440 €.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations (67 % de la section de fonctionnement) : 32 827 464 €.**

Ce chapitre recense les recettes suivantes :

- Le remboursement du Conseil Départemental sur les intérêts d'emprunt (*acquisition du terrain et travaux de l'Ecocentre la Tuilerie, travaux du centre de transfert de Fontaine-Les-Vervins*) pour un montant de 111 811 € ;
- La contribution des adhérents qui représente la principale recette du Syndicat : **32 827 464 €**, qui se décompose ainsi :
  - La contribution des collectivités sur le porte à porte : 25 817 989 € (3.71 % / 2024)
  - La contribution des collectivités sur les prestations déchèteries : 7 009 475 € (+5.55 % / 2024).

La **contribution** des membres se décompose ainsi (avec TVA différenciée) :

- ***Pour le Porte à Porte***

Montant	Contribution par habitant				Contribution à la tonne éliminée  Elimination Omr + refus de tri	
	Investissements et coût administratif	Tri	Transfert			
			Sélectif	Omr		
H.T	8,32 €	10,21 €	2,27 €	2,27 €	130,00 €	
<b>Global H.T</b>	<b>23,07 €</b>			<b>130,00 €</b>		
Taux de TVA	10,00%	5,50%	5,50%	10,00%	10,00%	
Sous Total TTC	9,15 €	10,77 €	2,39 €	2,50 €	143,00 €	
<b>Global TTC</b>	<b>24,82 €</b>			<b>143,00 €</b>		

Le prix catalogue appliqué aux tonnages de l'année n-1 (sur la base des prix de revient).

Flux dépenses		Prix catalogue 2024 € HT/T	Prix catalogue 2025 € HT/T	Taux TVA
Déchets verts		33.00 €	33.00 €	5.5 %
Gravats Valo		0.25 €	0.25 €	5.5 %
Gravats non Valo		9.20 €	5.40 €	10 %
Encombrants		145.00 €	151.00 €	10 %
Bois		35.00 €	35.00 €	10 %
Souches		54.00 €	54.00 €	5.5 %
DDS hors filière	Bases	554.00 €	539.00 €	10 %
DDS hors filière	Peintures	360.00 €	353.00 €	10 %
DDS hors filière	Solvants	360.00 €	353.00 €	10 %
DDS hors filière	Aérosols	1 167.00 €	1 142.00 €	10 %
DDS hors filière	EVS	360.00 €	353.00 €	10 %
DDS hors filière	Produits non identifiés	879.00 €	860.00 €	10 %
DDS hors filière	Produits Phytosanitaires	1 398.00 €	1 367.50 €	10 %
DDS hors filière	Acides	914.00 €	894.00 €	10 %
DDS hors filière	Filtres à huile	360.00 €	353.00 €	10 %
DDS hors filière	Comburants	1 476.00 €	1 444.00 €	10 %
Huiles alimentaires		- €	- €	/
Pneus hors filière		185.00 €	180.00 €	10 %
Amiante		110.00 €	110.00 €	10 %
Polystyrène		- €	- €	/
Films plastiques		41.00 €	41.00 €	5.5 %
Plâtre simple		93.00 €	93.00 €	5.5 %

Plâtre complexe	131.00 €	144.00 €	5.5%
Plastiques durs	77.00 €	77.00 €	5.5 %
DIB	70.00 €	70.00 €	5.5 %
Huisseries *	150.00 €	150.00 €	5.5 %
Extincteurs	5.95€	6.00 €	10 %

(\*) Uniquement pour CCPT

#### Flux Filières volontaires

Huiles de vidange	0.00 €	0.00 €	5.5 %
-------------------	--------	--------	-------

#### Flux recettes

Ferrailles	180.00 €	180.00 €	NC
Cartons	55.00 €	55.00 €	NC
Batteries	520.00 €	520.00€	NC

#### Autres dépenses

Prestations mise en balles des cartons et papiers cartons	35.00 €	35.00 €	5.5 %
-----------------------------------------------------------	---------	---------	-------

Refacturation des pénalités et non conformités + réalisation de prestations ponctuelles	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense – hors prix mutualisé	à l'€ près auprès de la collectivité à l'origine de la dépense – hors prix mutualisé	Selon le cas
-----------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	--------------

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (>2% de la section de fonctionnement) :**  
737 600 €.

- Participation de la CCTSO aux frais de transfert de CS depuis le site de Flavigny-Le-Grand : 39 600 € ;
- Remboursement TICFE : 56 500 € ;
- La recette de participation aux titres déjeuner pour un montant de 66 500 € ;
- L'indemnisation de l'assureur Dommage-ouvrage dans le cadre de la réfection du quai de transfert de l'écocentre : 575 000 €.

#### **III – DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2025 s'élèvent à 6 294 560 € dont 182 140 € au titre des restes à réaliser.**

**Les dépenses d'investissement sont soumises au vote par opération :**

- Opération non affectée ;
- Écocentre la Tuilerie (Opération 12) ;
- Exploitation des sites (Opération 30) ;
- Administration générale (opération 31) ;
- Plateforme de compostage EVOLIS (opération 32).

Ceci permet, en plus de la souplesse budgétaire du vote des crédits par opération, une meilleure lisibilité et une identification plus facile des prévisions et des réalisations.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- **Opération non affectée**, pour un montant de **2 355 733 €** comprenant :

- La reprise des subventions d'investissement sur les biens amortis : 495 377 € ;
- Le remboursement du capital annuel des emprunts : 1 860 356 €.

Sur ce montant le Conseil Départemental rembourse 496 785 € concernant 80 % de l'annuité des emprunts pour la réalisation de l'Ecocentre la Tuilerie et le centre de transfert de Fontaine-lès-Vervins.

- **Ecocentre la Tuilerie (opération 12)** : pour un montant de **413 872 € + 84 418 € au titre des RAR** correspondant au financement, pour partie, des dépenses de GER prévues au contrat avec la société Valnor ainsi qu'à divers aménagements sur sites.

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de **24 460 387,65 €** dont la modification a été adoptée par délibération lors du Comité Syndical du 24 janvier 2025.

Années	Total	CP 2005 à 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026-2046
Autorisation de programme (*)	30 010 107,99 €	22 753 708,48 €	397 858,51 €	51 505,00 €	966 674,00 €	1 615 000,00 €	4 225 362,00 €
Réalisé	<b>23 962 097,65 €</b>	<b>22 753 708,48 €</b>	<b>397 859,51 €</b>	<b>51 505,00 €</b>	<b>759 025,66 €</b>		
Modifications	-5 549 720,34 €				-207 648,34 €	-1 116 710,00 €	-4 225 362,00 €
Autorisation de Programme révisée	<b>24 460 387,65 €</b>	<b>22 753 708,48 €</b>	<b>397 858,51 €</b>	<b>51 505,00 €</b>	<b>759 025,66 €</b>	<b>498 290,00 €</b>	<b>- €</b>

(\*) avec modification par délibérations

- **Exploitation des sites (opération 30)** pour un montant de **2 734 600 €** de nouveaux crédits :

- Aménagement complémentaire sur les centres de tri d'Urvillers + Villeneuve-Saint-Germain : 1 562 600 € (dont une enveloppe de 480 000 € pour la réalisation d'étude partielle d'un hangar de stockage et des moyens anti-feu sur le site d'Urvillers) ;
- Réfection du quai de transfert de Grisolles : 680 000 €
- Dépenses diverses (aménagement sécurité + outillage) : 492 000 €.

+ **88 880 €** au titre des Restes à Réaliser constatés au Compte Administratif 2024.

- **Administration générale (opération 31)** pour un montant de **145 000 €** correspondant à :

- Financement des candidats dans le cadre du GAC avec le SMTOM 77 (20 000 € x 5 candidats maxi) : 100 000 €
- Immobilisations corporelles diverses (mobilier, véhicule, informatique ...) : 45 000 €

- **Plateforme de compostage d'Evolis (opération 32)** pour un montant de crédit de Paiement de **463 215 €** correspondant à :

- Acquisition des terrains + frais : 409 215 €
- Etude pour partie (Phase AVD) : 54 000 €

Ci-dessous, le suivi de l'autorisation de programme d'un montant total de **24 402 409.65 €** dont la modification a été adoptée par délibération lors du Comité Syndical du 24 janvier 2025.

Années	TOTAL AP	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027
Autorisation de programme (*)	4 000 000,00 €	1 379 380,00 €	2 620 620,00 €		
Réalisé	785,00 €	785,00 €			
Modifications		-1 378 595,00 €	-2 157 405,00 €	2 203 000,00 €	1 333 000,00 €
Autorisation de Programme révisée	4 000 000,00 €	785,00 €	463 215,00 €	2 203 000,00 €	1 333 000,00 €

(\*) avec modification par délibérations

#### **IV – RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2025 s'élèvent à 6 799 309.19 € dont 260 000 € au titre des Restes à Réaliser.**

Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :

- Le solde **d'exécution reporté** au compte 001 pour un montant de **2 212 993.19 €** ;
- Le remboursement du capital de 4 emprunts par le Conseil Départemental de l'Aisne pour un montant de **496 785 € (chapitre 13 – compte 1383)** ;
- Les dotations aux amortissements pour un montant de **3 188 534 € (chapitre 040)** ;
- Les subventions affectées aux travaux des 2 centres de tri : **260 000 en reste à réaliser (opération 29)** ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour **640 997 € (compte 021)**.

La maquette budgétaire figure en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Adopte le Budget Primitif 2025 tel qu'il est présenté en annexe au rapport du Président ;
- Fixe la contribution 2025 des collectivités membres pour le porte à porte à :

Montant	Contribution par habitant				Contribution à la tonne éliminée  Elimination Omr + refus de tri	
	Investissements et coût administratif	Tri	Transfert			
			Sélectif	Omr		
H.T	8,32 €	10,21 €	2,27 €	2,27 €	130,00 €	
<b>Global H.T</b>	<b>23,07 €</b>			<b>130,00 €</b>		
Taux de TVA	10,00%	5,50%	5,50%	10,00%	10,00%	
Sous Total TTC	9,15 €	10,77 €	2,39 €	2,50 €	143,00 €	
<b>Global TTC</b>	<b>24,82 €</b>			<b>143,00 €</b>		

➤ Une contribution à l'habitant avec un taux de T.V.A différencié :

- 10 % pour les investissements et le coût administratif ;
- 10 % pour le transfert des OMR ;
- 10 % pour le traitement des OMR ;
- 5,5 % pour les prestations de tri ;
- 5,5 % pour le transfert des recyclables ;
- 10.00 % pour le traitement des refus de tri.

- Fixe la contribution des collectivités membres pour le traitement des flux de déchèteries sur la base des tonnages de l'année n-1 selon les coûts du catalogue définis et exposés au sein de la présente délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus.

Laon, le 07 avril 2025.

Le Secrétaire de séance

Jérémie Choulette

Le Président

Eric Delhaye